

Odepartement41.fr

Blois, le 06 mars 2023

COMMISSION PERMANENTE DU 6 MARS 2023

Réunis ce lundi 6 mars en commission permanente, les élus du conseil départemental ont délibéré et attribué des subventions sur des sujets relatifs aux solidarités, à la santé, à l'environnement, au tourisme, aux politiques culturelles et sportives.

SOLIDARITÉS

- Une aide d'un montant global de 24 877 € est attribuée à 17 dossiers de demandes d'adaptation de logements pour personnes âgées ou en situation de handicap.
- Une aide de 12 500 € est attribuée à l'Établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) La résidence l'Ecureuil situé à La Chaussée-Saint-Victor pour le déploiement d'un réseau wifi au sein de ses locaux.
- La subvention attribuée à l'association Moissons Nouvelles est augmentée de 11 900 € portant le montant total de celle-ci à 829 218 € en raison de l'augmentation substantielle du loyer versé par cette association dans le cadre d'un déménagement prévu courant 2023 (18 400 € annuels contre 6 500 € actuellement). Dans le cadre de la mise en place d'une équipe mobile d'accompagnement des tiers dignes de confiance et des tiers bénévoles ainsi que des fins de placement, une convention triennale a été signée en 2022 avec cette association.
- Le montant de la subvention annuelle accordée au CIAS Territoires Vendômois est porté à 215 600 € soit une augmentation de 30 000 € dans le cadre de sa délégation de mission d'action sociale territoriale et d'accompagnement des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Les subventions suivantes ont été attribuées :

- 5 000 € à l'association Entraide Selloise de Selles-Saint-Denis pour financer l'acquisition d'un véhicule réfrigéré pour le portage des repas au domicile des séniors sur la commune et les communes limitrophes ;
- 8 575 € à l'association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et jeunes majeurs (ACESM) pour le fonctionnement du service de médiation familiale qui favorise la communication et la gestion des conflits dans le domaine familial et 19 725 € pour le fonctionnement de son espace rencontre parents-enfants qui a pour objectif d'accompagner le maintien ou la reprise du lien parents-enfants dans les situations de séparation, divorce ou rupture ;
- 21 450 € à l'association quartiers de proximité pour le fonctionnement de son service de médiation sociale et de proximité qui assure une présence de jour et de nuit avec des correspondants sur l'espace public, et le service du point information médiation multi services (PIMMS), labellisé <u>France Services</u>, qui accueille les habitants pour les accompagner dans leurs démarches administratives ;
- 7 000 € à l'association Les Pâtes au Beurre pour le fonctionnement d'un nouveau lieu d'accueil parents-enfants qui ouvrira le 27 février 2023 à Blois afin d'apporter un soutien psychologique auprès des familles, de les orienter vers des soins et de constituer un relais dans l'attente de la mise en place de soins.





Odepartement41.fr

<u>Insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des jeunes relevant du fonds</u> d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD)

- Une subvention de 1 805 € est attribuée au *Centre social de Vendôme* pour son action *Mon projet code de la route* destinée aux personnes en difficultés sur les compétences de base, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle en développant l'autonomie dans leurs déplacements et en rendant accessible leur entrée en formation d'apprentissage du permis de conduire. **Objectif :** 10 apprenants, dont a minima 5 allocataires du RSA.
- Une subvention de 3 600 € est attribuée au centre socioculturel Quinière-Rosa Parks de Blois afin de soutenir les Ateliers sociolinguistiques, action de soutien aux personnes en situation d'illettrisme, d'analphabétisme ou qui souhaitent bénéficier d'une remise à niveau sur les savoirs de base. Cette action est assurée par une formatrice exclusivement dédiée au service des allocataires du RSA, une coordonnatrice et des bénévoles qui proposent des séances de travail en face à face ou pour des petits groupes d'apprenants.

SANTÉ

Plan « Le 41 en bonne santé »

• Mise à disposition de véhicules au profit des étudiants médicaux et paramédicaux en stage en Loir-et-Cher :

Axe majeur du plan « <u>Le 41 en bonne santé</u> », l'attractivité du territoire vis à vis des professionnels de santé – particulièrement de ceux en formation – passe notamment par la possibilité d'une mise à disposition par le département d'un véhicule. Chaque mise à disposition devant être approuvée par la commission permanente du conseil départemental, une convention-type a été rédigée. Signée par anticipation, son étude par la commission permanente devra intervenir au maximum 60 jours après le début de la mise à disposition du véhicule.

• Soutien à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Selles-sur-Cher :

Une subvention de 100 000 € est accordée à la communauté de communes du Val de Cher Controis, dans le cadre du fonds d'intervention et de promotion de la santé (FIPS), porteuse d'un projet de création de maison de santé pluridisciplinaire (MSP) que 13 professionnels de santé (7 infirmières, 2 masseurs-kinésithérapeutes, 2 médecins généralistes, 1 sage-femme et 1 podologue) se sont engagés à intégrer. Ces professionnels se sont fédérés en construisant un projet de santé et en créant une société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) qui a pour objectif principal de répondre aux demandes de soins de proximité dans un contexte de pénurie médicale et paramédicale prononcée, tout en renforçant la coordination et la complémentarité des différents membres de cette équipe.

ENVIRONNEMENT

Espaces naturels sensibles (ENS): projet de pâturage sur l'ENS Le Chêne à Pruniers-en-Sologne

• Une subvention de 2 750 € est attribuée à la commune de Pruniers-en-Sologne pour la pose d'une clôture pour ovins sur les trois quarts de la lande restaurée afin de permettre la mise en place d'un pâturage extensif.





(2) departement41.fr

POLITIQUE CULTURELLE

Schéma départemental des enseignements artistiques

Pour répondre aux évolutions territoriales en matière de structuration de l'enseignement musical et afin de gagner en lisibilité, **le dispositif d'aide à la formation musicale est modifié comme suit :**

- la dénomination « aide à la formation musicale » est remplacée par la dénomination « aide au fonctionnement des établissements d'enseignements artistiques » ;
- les critères d'éligibilité à l'aide au fonctionnement sont ajustés afin d'élargir la possibilité, pour les écoles, de bénéficier de ce soutien en appliquant un seuil unique au nombre d'élèves pour l'accès à l'aide de niveau 3, 4 et 4+ : jusqu'alors plus élevé et donc plus restrictif le seuil est désormais porté à 20 élèves minimum ;
- concernant l'éligibilité à l'aide de niveau 4 et 4+, le projet d'établissement requis pourra être simplement en cours d'élaboration et non effectif comme auparavant ;
- pour inciter à la création de groupements d'employeurs (qui facilitent la solidité et l'attractivité des écoles), une bonification de l'aide au fonctionnement sera instaurée à hauteur de 150 € pour chaque site composant un groupement d'employeurs.

Développement du réseau de lecture publique

- <u>Signature de convention de desserte pour des échanges documentaires :</u> le département, dans le cadre de sa politique en faveur de la lecture publique, favorise, dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, la création de médiathèques, de bibliothèques et de *points lecture*. Ainsi, **une convention est signée avec la commune de Cellettes** pour la mise en place d'un *point lecture* en meilleure adéquation avec les activités et modalités mises en place par l'association qui gère sa bibliothèque.
- <u>Aide à l'action culturelle en bibliothèque</u>: dans le cadre du programme développement du réseau de lecture publique et du dispositif aide à l'action culturelle en bibliothèque pour des animations en faveur de la lecture, de l'audiovisuel ou du numérique et pour la promotion du livre, de la lecture et des auteurs en bibliothèque, une subvention de 441 € est attribuée à la communauté de communes des Terres du Val de Loire.
- <u>Aide à l'équipement en mobilier de bibliothèques :</u> une subvention de 1 023 € est attribuée à la commune de Saint-Ouen pour l'acquisition d'équipement destiné à la médiathèque Le Millefeuille.

Festillésime 41

- Une subvention d'un montant de 675 € est attribuée à la commune La Chaussée-Saint-Victor pour la manifestation « Devos, Devos, sors de mon corps » programmée le 23 septembre 2023 ;
- la subvention d'un montant initial de 4 800 €, attribuée à la commune de Mer pour le spectacle « Saint-Saëns pour nos 5 sens » de l'ensemble Orchestral 41 programmé le 5 mars 2023, est portée à hauteur de 5 000 € en raison d'une majoration technique du taux de subvention.

Patrimoine architectural, mobilier et mémoriel

- une subvention de 4 051 € est attribuée à *Monsieur et Madame Solon* pour les travaux de restauration de la rambarde et des pilastres du pont, au niveau de l'ancienne ferme école à Pontlevoy (La Chamoise) ;
- une subvention de 560 € est attribuée à la commune de Villebarou pour la restauration d'une statue « Vierge à l'enfant » en bois polychrome inscrite au titre des Monuments Historiques ;





Odepartement41.fr

- une subvention de 30 000 € est attribuée à la <u>Fondation du patrimoine</u> pour la constitution d'un fonds d'intervention dédié à la mise en œuvre de son label en Loir-et-Cher;
- une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association intercommunale du Mémorial « Résistants et Alliés » (AIMRA) pour un projet de valorisation du Mémorial de Varennes à Valencisse (Chambon-sur-Cisse);
- une subvention de 1500 € est attribuée à la commune de Lamotte-Beuvron pour la restauration du drapeau des vétérans des armées de terre et de mer de 1870 section de Lamotte-Beuvron.

POLITIQUE SPORTIVE

Subventions aux associations

- 500 € sont attribués à la *Pétanque boule Romorantinaise* pour l'organisation d'un concours régional de pétanque les 22 et 23 juillet 2023 à Romorantin-Lanthenay ;
- 1 000 € sont attribués à l'AS Karting Salbris pour la manche 1 de la Nationale Série Karting qui aura lieu du 11 au 14 mai 2023 à Salbris et 1 000 € pour les championnats de France Mini 60, féminines, junior et le trophée de France OK-N les 22 et 23 juillet 2023 à Salbris ;
- 1 000 € sont attribués à Sassay Moto Verte pour une manche du championnat de France de Motocross Mx 250cc le 22 juin 2023 à Sassay.

Aide à l'acquisition de gros matériel sportif

- 5 532 € sont attribués à *Sologne Handisport* pour l'acquisition de 14 fauteuils roulants multisports pour adultes et enfants ;
- 990 € sont attribués au Comité départemental de cyclisme de Loir-et-Cher pour l'acquisition d'un codeur et d'un contrôleur qui sont reliés à des transpondeurs, petits boîtiers électroniques qui se positionnent sur le vélo et qui permettent de déterminer les temps de course et les passages de lignes d'arrivée avec précision.

Aide au sport de haut niveau

• Révision du dispositif d'aide aux sportifs de haut niveau (Team 41)

Depuis 2018, le département a mis en place un dispositif permettant de soutenir des sportifs de haut niveau dénommé *Team 41*. Ne prenant en compte — à hauteur de 2000 € par an et par l'accès à un préparateur physique et mental — que les sportifs figurant sur la liste des sportifs de haut niveau dans les catégories *Élite*, *Senior* et *Relève* du ministère des sports, il s'avère trop restrictif et ne répond pas aux valeurs de dépassement de soi portées par le département. Ainsi, il est décidé que le dispositif actuel est élargi aux athlètes des *Collectifs nationaux* et *Espoir* afin de soutenir de manière équitable l'ensemble des sportifs à potentiel licenciés en Loir-et-Cher qui contribuent, par leurs performances et leurs résultats, à la valorisation et la notoriété du département. L'objectif du dispositif ne se restreint plus à l'accompagnement des athlètes en vue des prochaines échéances olympiques mais au soutien plus large des athlètes dans leur pratique sportive pour leur permettre d'accéder et de se maintenir au plus haut niveau.

• Révision du dispositif d'aide au sport de haut niveau amateur – disciplines individuelles

En 2014, un dispositif d'aide au sport de haut niveau amateur dans les disciplines individuelles a été mis en place. Ne prenant en compte de manière restrictive que le caractère olympique des disciplines, il a été décidé de l'élargir aux disciplines non olympiques reconnues comme étant de haut niveau par le ministère des sports.





Odepartement41.fr

POLITIQUE TOURISTIQUE

Agence de développement touristique Val de Loire – Loir-et-Cher

En 2022 une large réflexion a été menée avec l'appui de l'agence de développement touristique et de l'ensemble des acteurs de cette filière pour bâtir la <u>feuille de route touristique départementale</u> <u>pour la période 2023-2028</u> articulée autour de quatre grandes orientations (aménager, animer, promouvoir et accueillir, développer et qualifier).

Parmi les enjeux identifiés par les opérateurs touristiques figure notamment le souhait d'être accompagnés dans la recherche et l'accueil des ressources humaines nécessaires à leur activité, mais aussi de consolider les actions de coordination à l'échelle départementale. Afin de prendre en main ces sujets qui constituent une des clés pour entretenir l'attractivité et d'apporter une première réponse opérationnelle aux orientations de la feuille de route, une subvention exceptionnelle de 160 000 € est accordée à l'agence de développement touristique pour la création d'un poste de chargé(e) de mission sous contrat d'opération pendant 2 ans. Le premier volet de la mission de ce collaborateur sera d'accompagner les professionnels dans la recherche et l'accueil de ressources humaines. Le second volet de sa mission consistera à renforcer la coordination des acteurs du tourisme.

Association Blois-Chambord greeters: convention nationale des greeters

Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association *Blois-Chambord greeters* (guides-hôtes en anglais) qui, depuis 2015 a pour but de donner une autre image du tourisme et de l'accueil en favorisant la rencontre entre des habitants-bénévoles et les visiteurs. L'association organise du 2 au 4 juin prochain la convention nationale des *greeters*, avec la volonté de valoriser le territoire auprès des 150 *greeters* venus de tout l'hexagone.

